



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

AGIS

Maitre Antoine CONVERSET
3B rue du Miroir
39200 SAINT-CLAUDE
19 Avenue Jean Moulin
39000 LONS-LE-SAUNIER

JSLE

Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : 16 rue Saint-Georges,
39360 Larrivoire

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Larrivoire le 18 novembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : JSLE
Siège social : 16 rue Saint-Georges, 39360 Larrivoire
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion, l'aliénation, la construction et la vente, à titre civil, par tous moyens directs ou indirects (et notamment par voie de construction, échange, apport, location, prise ou mise à bail, prise ou mise en gérance, prise ou mise en jouissance à titre onéreux ou gratuit, souscription, ou autrement), de tous droits et biens immobiliers et accessoires mobiliers, de toute nature (et notamment terrains, immeubles ou fractions d'immeuble, bâtis ou non bâtis, et accessoires, actions, obligations, parts sociales, portefeuilles de valeurs mobilières et placements de capitaux sous toutes formes), et notamment d'un immeuble sis 2 bis Route de Saint-Claude, Chassal, 39360 Chassal-Molinges ;

- L'achat en vue de la revente de tous immeubles, fonds de commerce, actions ou parts de sociétés immobilières ou la souscription en vue de les revendre des actions ou parts de ces sociétés, soit toutes les activités d'un marchand de biens.
- Toutes activités de promotion immobilière, la prospection foncière, la gestion et la conduite de toutes opérations immobilières, la direction de chantiers, toutes opérations de lotissement, la rénovation immobilière, soit toutes les activités d'un promoteur immobilier.
- L'obtention de tout financement, ouverture de crédit, prêt ou facilité de caisse, avec ou sans garanties, hypothécaires ou autres, destiné au financement des opérations décrites au présent article, incluant tous travaux d'aménagement, de réfection ou autres.

- La constitution de toute sûreté et garantie, réelle ou autre, et notamment d'hypothèque.
et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Jean-Alan ARCHER, demeurant 16 rue Saint-Georges, 39360 Larrivoire
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par les associés représentant au moins les trois cinquièmes des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Lons-le-Saunier.

Pour avis
La Gérance

PATRICIA VERNIER - DUFOUR
Avocat
26 Rue Ronchoux
25000 BESANCON

SCI WL

Société Civile Immobilière
Capital social 1 000 Euros
Siège social : 1 A route de Salins
39110 LA CHAPELLE-SUR-FURIEUSE

CONSTITUTION

Par acte sous seings privés du 25 Novembre 2025, il a été constitué la Société Civile Immobilière dont la dénomination est « SCI WL », Société au capital social de 1 000 Euros, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de LONS-LE-SAUNIER, dont le siège social a été fixé 1 A route de Salins à 39110 LA CHAPELLE-SUR-FURIEUSE. Le capital social a été entièrement libéré. L'objet social est l'achat, la vente, l'administration et l'exploitation par bail, d'immeubles bâtis ou non bâtis. La Société Civile WL est constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de LONS-LE-SAUNIER. Monsieur Laurent WETZEL ainsi que Madame Florence WETZEL, demeurant tous deux 1 A route de Salins à 39110 LA CHAPELLE-SUR-FURIEUSE, ont été nommés en qualité de co-gérants pour une durée illimitée. L'exercice social correspond à l'année civile. Les formalités légales seront réalisées auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de LONS-LE-SAUNIER.

Pour avis et mention.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PREMANON le 25 novembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CONCEPTION ET CREATION PAYSAGERES
Siège : 815 Route des Tuffes, 39220 PREMANON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : - la prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, souscriptions, achats d'actions, d'obligations, de valeurs mobilières et de tous droits sociaux dans toutes Sociétés, affaires ou entreprises ; la gestion de ses participations ; la réalisation éventuelle de prestations de conseil ainsi que de prestations financières, administratives, commerciales ou autres à son profit et au profit de toutes Sociétés ou entreprises qu'elle contrôle ; toutes activités de recherche et développement de produits nouveaux et de produits industriels ; toutes opérations mobilières, immobilières, administratives et financières susceptibles de faciliter le développement de l'activité de la Société et de toutes Sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement ; la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Vincent HALLUIN demeurant 815 Route des Tuffes, 39220 PREMANON
Directeur général : Madame Sandra HALLUIN demeurant 815 Route des Tuffes, 39220 PREMANON
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LONS-LE-SAUNIER.

POUR AVIS
Le Président

TOURNERIE CARRON

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Rue de l'Ecole, 39270
NANCUISE

514 909 126 RCS LONS-LE-SAUNIER

Modifications multiples

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 14 Novembre 2025 a décidé : - de remplacer à compter du 14 Novembre 2024 la dénomination sociale "TOURNERIE CARRON" par "FROISSARD & CARRON" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- de transférer le siège social du Rue de l'Ecole, 39270 NANCUISE au 99 route de Marigny 39270 NANCUISE à compter du 14 Novembre 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS
Le Président

SARL SARABEY

Société à responsabilité limitée
au capital de 192 700,00 euros
Siège social : 10 RUE DE LA BIENVENUE, 39700 ORCHAMPS

882 341 704 RCS LONS-LE-SAUNIER

Aux termes d'une délibération en date du 04.06.2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS
Le Président

LEGALTYS**GENARD - FOQUET**

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 35, rue des Arcades,
39240 ARINTHOD

927 515 049 RCS LONS LE SAUNIER

Suivant décision en date du 31 octobre 2025, l'Associé Unique a décidé à décider de remplacer, à compter du même jour, la dénomination sociale GENARD - FOQUET par SAS GENARD - FOQUET par SAS GENARD et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

POUR AVIS
Le Président

Les articles des statuts ont été modifiés en conséquence.
Les formalités de modifications seront faites au RCS de LONS LE SAUNIER.

SGCB

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 rue d'Auvergne
39190 BEAUFORT

800 576 209 RCS LONS LE SAUNIER

Suivant décision collective des associés en date du 31/10/2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/10/2025 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Madame Chantal BOUILLIER, demeurant 9 Rue d'Auvergne 39190 BEAUFORT, co-gérante de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 9 Rue d'Auvergne 39190 BEAUFORT, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER

Mention sera faite au RCS de LONS LE SAUNIER.

Pour avis,

LE GOFF - NARJOZ DELATOUR

Société en liquidation
Société Civile de Moyens
au capital de 45,00 €

Siège social : 13 rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

492 611 819 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes du procès-verbal des décisions collectives des associés du 25 novembre 2025, il résulte que :

Les associées, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : - approuvé les comptes de liquidation ; - donné quittus au Liquidateur et déchargé de son mandat ; - prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER.

Mention sera faite au RCS : LONS LE SAUNIER

Pour avis,
Marie-Laure LE GOFF

FIDUCIAL SOFIRAL AVOCATS

10 Chemin de l'Espérance

25000 BESANCON

RINIAUROCLE

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros

Siège social : 101 Lottissement

Le Meix des Claviers,

39570 FREBUANS

951 360 791 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une délibération en date du 31 juillet 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS
Le Président

VAN HERREWEGHE PERFORMANCE,

SARL à associé unique,
au capital social de 2.000 Euros.

Siège social : 25 Rue Kaki,

39220 BOIS D'AMONT,

930.206.602.RCS LONS-LE-SAUNIER

AVIS DE NON DISSOLUTION

Le 25/10/2025, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société conformément aux dispositions de l'article L.223-42.

Pour avis.

GFA DE LA MESSOTTE

Groupement foncier agricole
au capital de 1.500,00 €

Siège social : 8 rue de la Messote

39700 LA BARRE

SIREN 905 094 413

RCS LONS LE SAUNIER

Avis donné de :

- la nomination de Monsieur Thomas JAUPOIX, demeurant à RANCHOT (39700) 6 Bis rue des Aiguilsons, en tant que co-gérant de la société en remplacement de Madame Nadine POULAIN.

- du transfert de siège social au 5 rue de la Messote 39700 LA BARRE.

Aux termes d'un acte de cession de parts de ladite société reçu par Maître Victor VANDEL notaire à DOLE, le 17 novembre 2025, et suite à procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 14 novembre 2025.

Les articles des statuts ont été modifiés en conséquence.

Les formalités de modifications seront faites au RCS de LONS LE SAUNIER.

POUR AVIS

Me Victor VANDEL, notaire.

ENTREPRISE VUILLERMOT

Société à responsabilité limitée au capital de 9 600 euros

Siège social : 6 chemin des Crochères

39570 MONTMOROT

300 735 461 RCS LONS LE SAUNIER

DISSOLUTION SANS LIQUIDATION

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 27 Novembre 2025, la Société GOKDUMAN M&O société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est sis 495 Rue Blaise Pascal, 39000 LONS LE SAUNIER, immatriculée sous le numéro 490 764 313 au RCS LONS LE SAUNIER, a, en sa qualité d'associé unique de la Société ENTREPRISE VUILLERMOT, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Cette décision de dissolution fera l'objet d'une déclaration auprès du greffe du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER.

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 27 Novembre 2025, la Société GOKDUMAN M&O société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est sis 495 Rue Blaise Pascal, 39000 LONS LE SAUNIER, immatriculée sous le numéro 490 764 313 au RCS LONS LE SAUNIER, a, en sa qualité d'associé unique de la Société ENTREPRISE VUILLERMOT, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Cette décision de dissolution fera l'objet d'une déclaration auprès du greffe du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER.

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 27 Novembre 2025, la Société GOKDUMAN M&O société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est sis 495 Rue Blaise Pascal, 39



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01-12-2025 à MONT-SOUS-VAUDREY, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée.

Dénomination : SAS PIERRE AGRO.

Capital : 10.000 € (apports en numéraire).

Durée : 50 ans.

Siège social : 17 Rue Vieille d'Arbois - 39380 MONT-SOUS-VAUDREY.

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- La prise de tout intérêt et participation, par tous moyens, apports, fusions, souscriptions, achats de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, civile, industrielle, commerciale, financière, agricole, immobilière ou autres ;

- La souscription à toute augmentation de capital des mêmes sociétés et entreprises, et notamment dans toutes entreprises se rapportant à l'exploitation, sous quelque forme que ce soit, de tous fonds de commerce ou d'entreprises ;

- La création de tous groupements, organismes, associations et sociétés ;

- Toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sans que cette liste soit limitative, tant en matière de gestion financière, administrative, comptable, technique, commerciale, informatique et marketing ;

- La gestion et l'animation de tout ou partie desdites sociétés, affaires ou entreprises ;

- La gestion centralisée de trésorerie ;

- L'acquisition, la gestion de toutes valeurs mobilières ou tous biens immobiliers, soit directement, soit indirectement, soit par tous moyens collectifs de placement ;

- L'acquisition ou la prise à bail de tous biens, meubles et immeubles, en vue de leur exploitation ;

- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation et de prise ou de dation en location-gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;

- L'acquisition, l'administration, l'exploitation et la mise en valeur, la gestion par location (vide ou meublée) ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, l'aliénation au moyen de vente, échange ou apport de tous immeubles et biens immobiliers, ainsi que tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément ;

- L'exploitation d'installations de production d'énergie électrique dont la production thermique, solaire, éolienne et plus généralement toute énergie renouvelable et notamment la production d'électricité solaire à partir d'équipements photovoltaïques des bâtiments lui appartenant ainsi que sur tout immeuble loué par elle, et la vente à des opérateurs agrés de l'énergie produite ;

- L'achat, vente et location de matériels, produits et fournitures agricoles et divers matériaux ;

- L'achat, vente de produits agricoles transformés ou non transformés, non réglementés.

Président : M. SCHOUWEY Pierre, demeurant : 17 Rue Vieille d'Arbois - 39380 MONT-SOUS-VAUDREY.

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne le droit au vote et à la représentation dans les décisions des associés. Chaque action donne droit à son détenteur à une voix. Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés. Immatriculation : RCS de LONS-LE-SAUNIER.

Pour avis
Le Président

J-V CONCEPTION

Société par actions simplifiée en liquidation

Au capital de 10 000 euros

Siège social : 639, Rue du Bourgeat d'Amont - LA MOUILLE, 39400 HAUTS-DE-BIENNE

Siège de liquidation :

639, Rue du Bourgeat d'Amont LA MOUILLE, 39400 HAUTS-DE-BIENNE

753 808 674 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une décision en date du 01.12.2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Didier JACQUEMIN-VERGUET demeurant : 67, Rue des Noisetiers - LA MOUILLE, 39400 HAUTS DE BIENNE, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé : 639, Rue du Bourgeat d'Amont - LA MOUILLE, 39400 HAUTS DE BIENNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

OGGY

Société à responsabilité limitée au capital de 360 000 euros ramené à 10.000 euros
Siège social : 1 Rue Lecourbe 39000 LONS LE SAUNIER 417.637.725 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 07 octobre 2025, il a été décidé de réduire le capital social d'une somme de 350.000 euros pour le ramener de 360.000 euros à 10.000 euros, la somme de 350.000 euros étant affectée au compte « réserve spéciale provenant de la réduction de capital », par réduction de la valeur nominale des parts sociales, ce sous la condition suspensive de l'absence de toute opposition émanant des créanciers sociaux ou du rejet de celles-ci par le Tribunal de commerce.

A la date du 10 novembre 2025, soit à l'expiration du délai d'un mois fixé à l'article R. 223-35 du Code de commerce, aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la Société.

L'Associé Unique a donc constaté, le 20 novembre 2025, le caractère définitif de la réduction de capital à effet du 10 novembre 2025, ainsi que la modification corrélatrice des statuts.

La modification des statuts appelle la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :

Le capital social est fixé à trois cent soixante mille euros (360 000 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 10.000 euros.

Pour avis
La Gérance

AGIS
Maitre Antoine CONVERSET
3B rue du Miroir
39200 SAINT-CLAUDE
19 Avenue Jean Moulin
39000 LONS-LE-SAUNIER**CG-EVENT
SOLUTIONS**

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 26 rue Louis Rousseau, 39000 Lons-le-Saunier

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Lons-le-Saunier (39000) du 25 novembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CG-Event Solutions

Siège : 26 rue Louis Rousseau, 39000 Lons-le-Saunier,

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Répertoire du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : L'organisation, la production, la coordination et la réalisation de tous types d'événements publics ou privés (entreprises, collectivités, CSE, particuliers, établissements touristiques, casinos, etc.) ;

Les prestations d'animation, incluant notamment : animation micro, DJ, jeux, quiz, blind tests, animations scéniques et interactives ;

La conception, la production, l'achat, la vente, la diffusion et la promotion de spectacles vivants, notamment dans le cadre de la licence d'entrepreneur de spectacles (licence 3), incluant l'intervention d'artistes, musiciens, comédiens, magiciens, hypnotiseurs, humoristes ou tout autre artiste du spectacle vivant ;

La location, la mise à disposition, l'exploitation et la commercialisation de matériel événementiel et audiovisuel, incluant notamment sonorisation, éclairage, structures, photobooth, vidéo projection, accessoires scéniques et tout matériel nécessaire à l'événementiel ;

La gestion, la coordination et l'accompagnement logistique et artistique de prestataires extérieurs, intervenants ou artistes, dans le cadre d'événements ;

La création, l'organisation et la vente de concepts d'animations, spectacles, shows interactifs ou prestations clés en main ;

La formation, notamment en prise de parole en public, animation, management, communication et développement des compétences.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Cédric GIRARD, demeurant 26 rue Louis Rousseau, 39000 Lons-le-Saunier,

La Société sera immatriculée au Répertoire du commerce et des sociétés de Lons-le-Saunier.

POUR AVIS
Le Président

VASYNA

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 407, Rue du Bourgeat d'Amont La Mouille 39400 HAUTS-DE-BIENNE
Siège de liquidation : 407, Rue du Bourgeat d'Amont La Mouille 39400 HAUTS-DE-BIENNE
RCS LONS LE SAUNIER 50527738

**AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPÉE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30.11.2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Sylvain PONE, demeurant 407, Rue du Bourgeat d'Amont - La Mouille - 39400 HAUTS-DE-BIENNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé : 407, Rue du Bourgeat d'Amont - La Mouille - 39400 HAUTS-DE-BIENNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

**EXPLOITATION
AGRICOLE À
RESPONSABILITÉ
LIMITÉE DU
VERNOIS**

Siège social : 1615 Rue de l'Haut Le Vernois – 39140 COMMENAILLES
Société civile au capital social variable de 91.035 €
R.C.S. Lons-Le-Saunier n° 343 287 405

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision du 02-12-2025, l'associé a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31-12-2025 et sa mise en liquidation amiable. M. FEBVRE Philippe, demeurant 1615 Rue de l'Haut - Le Vernois – 39140 COMMENAILLES est nommé liquidateur. Il lui est conférés les pouvoirs les plus étendus pourachever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social, à savoir au 1615 Rue de l'Haut - Le Vernois – 39140 COMMENAILLES. Mention sera faite au R.C.S. de Lons-le-Saunier.

Pour avis
le liquidateur

**SOCIÉTÉ CIVILE
IMMOBILIÈRE LES
BACCHUS**

Siège social : 24 Quartier de l'Eglise 39600 MONTIGNY-LES-ARSURES
Société civile à capital variable de 10.000 €
R.C.S. LONS LE SAUNIER n°831 625 207

AVIS DE MODIFICATION

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 02-12-2025, les associés ont décidé à l'unanimité :

- de transformer la société en Groupe Foncier Agricole dénommé : GFA LES BACCHUS.

- Objet : la propriété, la jouissance, l'administration, par dation à bail, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que de tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition.

- de nommer M. AVIET Vincent seul associé et gérant de la société,

- d'adopter les statuts en conséquence.

Pour avis,
la gérance

// STAND DES FROMAGES DU JURA**Une préparation sérieuse
pour les BTS ACS'Agri**

Lundi 24 novembre, les étudiants de BTS ACS'Agri du LEGTA de Montmorot, qu'ils soient en voie scolaire ou en apprentissage, ont eu la visite de quatre intervenants venus leur présenter les attentes liées à leur future mission au stand des fromages du Jura lors du prochain Salon de l'Agriculture.



Pauline Allard, Mélanie Arbez, Anthony Paget et Philippe Vivot, tous représentants de la profession et notamment l'Union Régionale des Fromages d'Appellation Comtoise (URFAC), ont animé cette rencontre essentielle pour préparer au mieux nos futurs ambassadeurs. En effet, une dizaine d'élèves sera prochainement sélectionnée pour tenir ce stand prestigieux, représentant fièrement notre département ainsi que la richesse et la qualité de nos fromages AOP.

Au programme de cette séance :

- présentation des objectifs et exigences du stand ;

- rappels sur le rôle d'accueil et de valorisation auprès du public ;

**VOUS ÊTES
ABONNÉ ?**

Grâce à votre

CODE ABONNÉ*

lisez votre**journal sur votre**